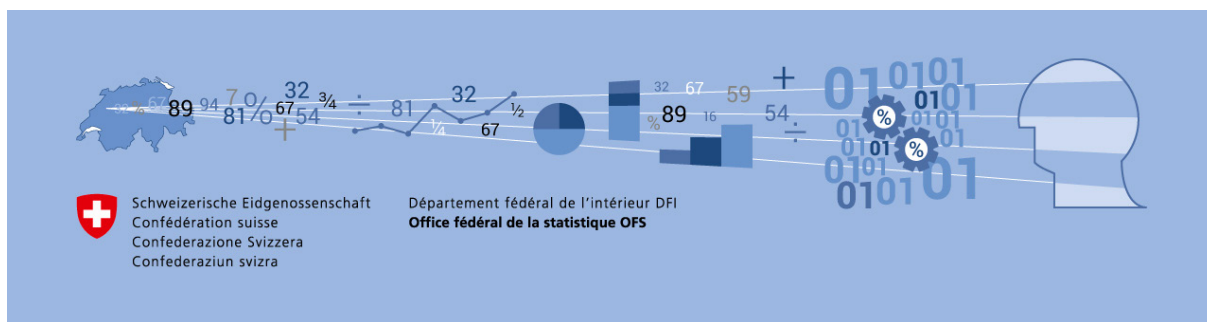




Communiqué de presse

Embargo: 22.4.2025, 8h30

03 Travail et rémunération

Évolution des salaires en 2024

Progression des salaires nominaux de 1,8% en 2024 et hausse des salaires réels de 0,7%

En 2024, l'indice suisse des salaires nominaux a enregistré une hausse moyenne de 1,8% par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 104,2 points (base 2020 = 100). Avec une inflation annuelle moyenne de +1,1%, les salaires réels ont progressé de 0,7%, s'établissant à 97,6 points (base 2020 = 100), selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2024, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de 1,8% par rapport à 2023, (+1,7% en 2023 et +0,9% en 2022). Pour les principales conventions collectives de travail (CCT) couvrant plus de 613 000 personnes salariées, la croissance des salaires effectifs, négociée à titre collectif pour 2024, a atteint un taux de +1,7%.

L'inflation a été principalement portée par la hausse des loyers et des prix de l'électricité, entraînant un renchérissement de +1,1% en 2024 (contre +2,1% en 2023 et +2,8% en 2022). En conséquence, le pouvoir d'achat des salaires, résultat de l'ajustement des salaires nominaux à l'inflation, s'est amélioré de 0,7% après avoir connu une diminution dans les dernières années (-0,4% en 2023 et -1,9% en 2022).

Progression nominale de 1,5% dans le secondaire

Dans le secteur industriel, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de 1,5% en 2024 (+2,1% en 2023 et +0,9% en 2022), un chiffre légèrement inférieur à l'ensemble de l'économie suisse (+1,8%). Les dynamiques salariales ont été très contrastées selon les branches du secteur secondaire, avec des hausses allant de +0,8% à +4,9%.

Les augmentations les plus marquées ont été enregistrées dans les industries du caoutchouc, du plastique et des produits minéraux non métalliques (+4,9%), ainsi que dans les autres industries manufacturières, la réparation et l'installation (+3,4%). La branche bois, papier et imprimerie a également connu une progression importante (+2,3%). À l'inverse, la croissance des salaires a été plus modérée dans certains secteurs, notamment la construction et la fabrication de produits métalliques, où les augmentations ont été de +0,8%.

Progression nominale de 1,9% dans le tertiaire

Dans le secteur des services, la hausse des salaires nominaux a été légèrement plus marquée que celle relevée dans l'industrie, avec une progression moyenne de 1,9% en 2024. Toutefois, comme dans le secteur secondaire, la dynamique salariale a été fortement contrastée selon les branches, avec des évolutions allant de -0,4% à +3,0%.

Les secteurs de l'hébergement et la restauration ainsi que du commerce ont suivi la tendance du secteur avec une hausse de 1,9%. Les augmentations les plus soutenues ont été observées dans les domaines de la santé, de l'hébergement médico-social et de l'action sociale (+3,0%), des activités de poste et de courrier (+3,0%), des assurances (+2,5%) et de l'administration publique (+2,5%).

En revanche, les salaires nominaux sont restés stables dans la branche édition, diffusion, télécommunications et activités informatiques (+0,4%) et ont même légèrement reculé dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien (-0,4%).

Hausse des salaires réels de 0,7%

Après trois années consécutives de recul (-0,4% en 2023, -1,9% en 2022 et -0,8% en 2021), le pouvoir d'achat des salaires a renoué avec la croissance en 2024. L'inflation, en nette diminution (+1,1% en 2024 contre +2,1% en 2023 et +2,8% en 2022), combinée à une augmentation des salaires nominaux de 1,8%, a permis une progression des salaires réels de 0,7% pour l'ensemble de l'économie.

L'évolution des salaires réels en 2024 a toutefois été marquée par de fortes disparités selon les branches, avec des variations comprises entre -1,5% et +3,8%, illustrant ainsi l'hétérogénéité des dynamiques salariales à travers les différents secteurs.

Progression des salaires nominaux plus forte pour les femmes

En 2024, et au niveau de l'ensemble des branches économiques, les salaires des femmes ont augmenté en moyenne de 2,6% (valeur nominale), tandis que ceux des hommes ont connu une hausse de 1,2%.

Fiche descriptive de l'indice suisse des salaires

Source

L'indice suisse des salaires est calculé chaque année à partir des données contenues dans les déclarations d'accidents et transmises à l'OFS par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Les calculs portent sur environ 250 000 données individuelles. L'exploitation de ces données exclut le secteur primaire, les personnes en apprentissage et les stagiaires.

But

Mesurer l'évolution annuelle des salaires en tant que prix du travail. L'indice suisse des salaires élimine en partie les effets induits par les modifications de la structure des personnes salariées au cours du temps, sur l'évolution du salaire moyen (en fixant la pondération à une année de base donnée pour une période de 5 ans). Les modifications de structure sont notamment induites par l'augmentation de la qualification, les promotions et les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches.

Définition du salaire

Le **salaire contractuel brut standardisé** correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Les salaires des personnes à temps partiel sont mensualisés sur la base de la durée normale du travail dans l'entreprise qui les emploie.

Il comprend le salaire de base ainsi que le 13^e salaire (14^e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (2^e pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Méthode de calcul

L'indice suisse des salaires est un indice de Laspeyres calculé sur la base de l'observation de l'évolution du salaire moyen des personnes salariées regroupées par branche économique et sexe.

Pour mieux capturer les effets de la pandémie, les indices des années 2020 et 2021 ont été calculés avec une nouvelle pondération. La pondération comprend actuellement huit facteurs construits à partir de six variables. Des interactions avec la variable hommes-femmes y sont incluses. Pour plus d'informations, une note méthodologique peut être obtenue sur demande.

Nomenclature

Nomenclature générale des activités économiques NOGA08

Renseignements

Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail,
tél.: +41 58 463 67 56, e-mail: didier.froidevaux@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0387
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

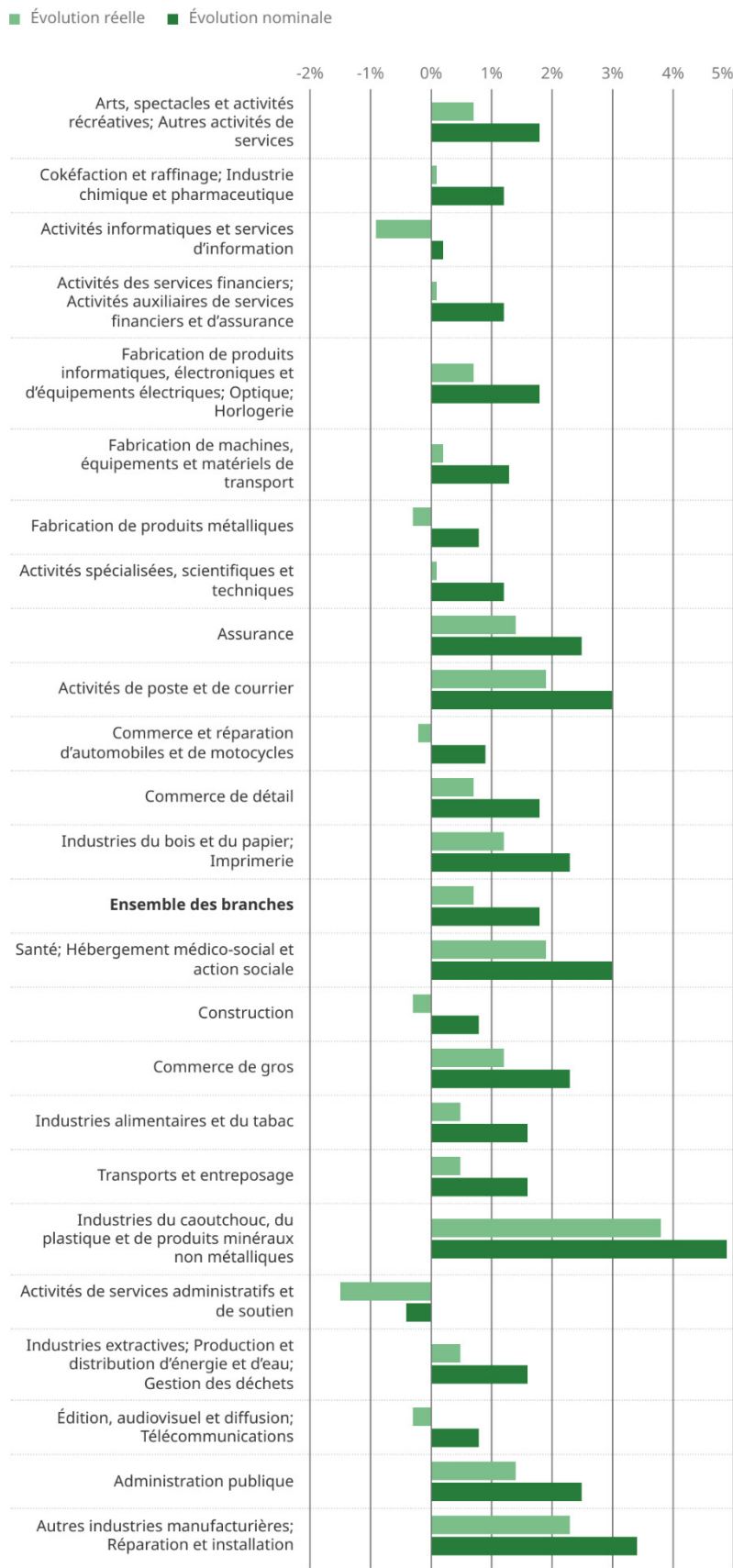
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Conformément aux lois applicables, la Banque nationale suisse (BNS) a reçu les résultats de l'indice suisse des salaires cinq jours ouvrés avant la publication de ce communiqué de presse afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches.

Indice des salaires nominaux et réels, 2023-2024

Branches économiques (NOGA08)	Indice des salaires nominaux			Indice des salaires réels		
	Indice (base 2020 = 100)	Variation en % par rapport à la dernière année disponible		Indice (base 2020 = 100)	Variation en % par rapport à la dernière année disponible	
	2023	2024		2023	2024	
05-96 TOTAL	102.4	104.2	1.8	96.9	97.6	0.7
05-43 SECTEUR SECONDAIRE	102.3	103.8	1.5	96.8	97.2	0.4
05-09/ 35-39 Industries extractives; Production et distribution d'énergie et d'eau; Gestion des déchets	104.1	105.8	1.6	98.5	99.0	0.5
10-12 Industries alimentaires et du tabac	102.2	103.8	1.6	96.7	97.2	0.5
16-18 Industries du bois et du papier ; Imprimerie	102.6	104.9	2.3	97.1	98.2	1.2
19-21 Cokéfaction et raffinage; Industries chimique et pharmaceutique	101.7	102.9	1.2	96.3	96.4	0.1
22/23 Industries du caoutchouc, du plastique et de produits minéraux non métalliques	100.6	105.5	4.9	95.1	98.7	3.8
24/25 Fabrication de produits métalliques	102.1	103.0	0.8	96.7	96.5	-0.3
26/27 Fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques; Optique; Horlogerie	101.1	102.9	1.8	95.7	96.3	0.7
28-30 Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	103.6	104.9	1.3	98.0	98.2	0.2
31-33 Autres industries manufacturières; Réparation et installation	102.4	105.9	3.4	96.9	99.1	2.3
41-43 Construction	102.7	103.6	0.8	97.3	97.0	-0.3
45-96 SECTEUR TERTIAIRE	102.5	104.4	1.9	97.0	97.8	0.8
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	102.9	103.9	0.9	97.4	97.2	-0.2
46 Commerce de gros	103.2	105.6	2.3	97.7	98.9	1.2
47 Commerce de détail	102.3	104.2	1.8	96.8	97.5	0.7
49-52 Transports et entreposage	103.4	105.0	1.6	97.9	98.4	0.5
53 Activités de poste et de courrier	101.0	104.1	3.0	95.5	97.4	1.9
55/56 Hébergement et restauration	102.6	104.6	1.9	97.1	97.9	0.8
58 - 61 Édition, audiovisuel et diffusion; Télécommunications	103.6	104.4	0.8	97.9	97.6	-0.3
62/63 Activités informatiques et services d'information	100.9	101.1	0.2	95.5	94.7	-0.9
64/66 Activités des services financiers; Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	100.9	102.1	1.2	95.4	95.5	0.1
65 Assurance	103.6	106.2	2.5	98.1	99.5	1.4
69-75 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100.2	101.4	1.2	94.8	94.9	0.1
77-82 Activités de services administratifs et de soutien	104.7	104.3	-0.4	99.2	97.7	-1.5
84 Administration publique	106.5	109.2	2.5	100.9	102.3	1.4
86-88 Santé, Hébergement médico-social et action sociale	100.9	104.0	3.0	95.4	97.3	1.9
90-96 Arts, spectacles et activités récréatives; Autres activités de services	98.2	100.0	1.8	92.8	93.4	0.7
Sexe Hommes	102.0	103.2	1.2	96.6	96.7	0.1
Femmes	103.2	105.8	2.6	97.7	99.1	1.5
Composantes du salaire: salaire contractuel brut de base. Les prestations non périodiques, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.						
Source : OFS, à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)						

Évolution des salaires nominaux et réels en 2024 par
branche économique: variation en % par rapport à 2023

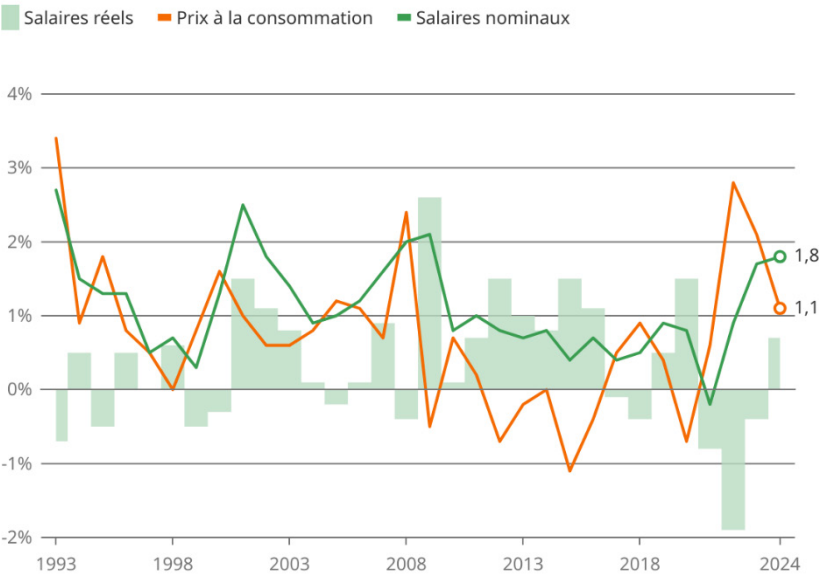


État des données: 22.04.2025
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.02
© OFS 2025

Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, de 1993 à 2024

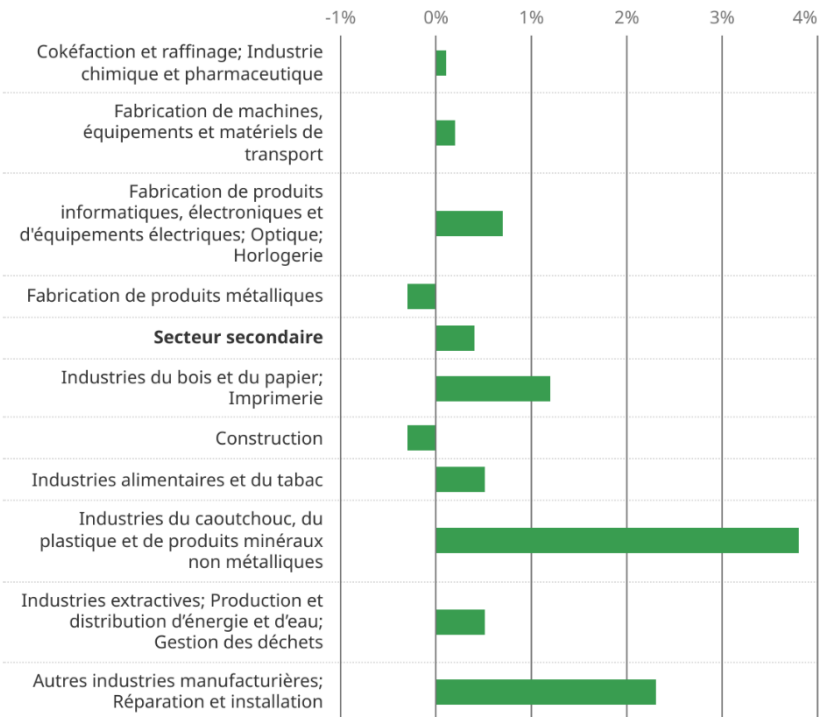
Variation par rapport à l'année précédente



État des données: 22.04.2025
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01
© OFS 2025

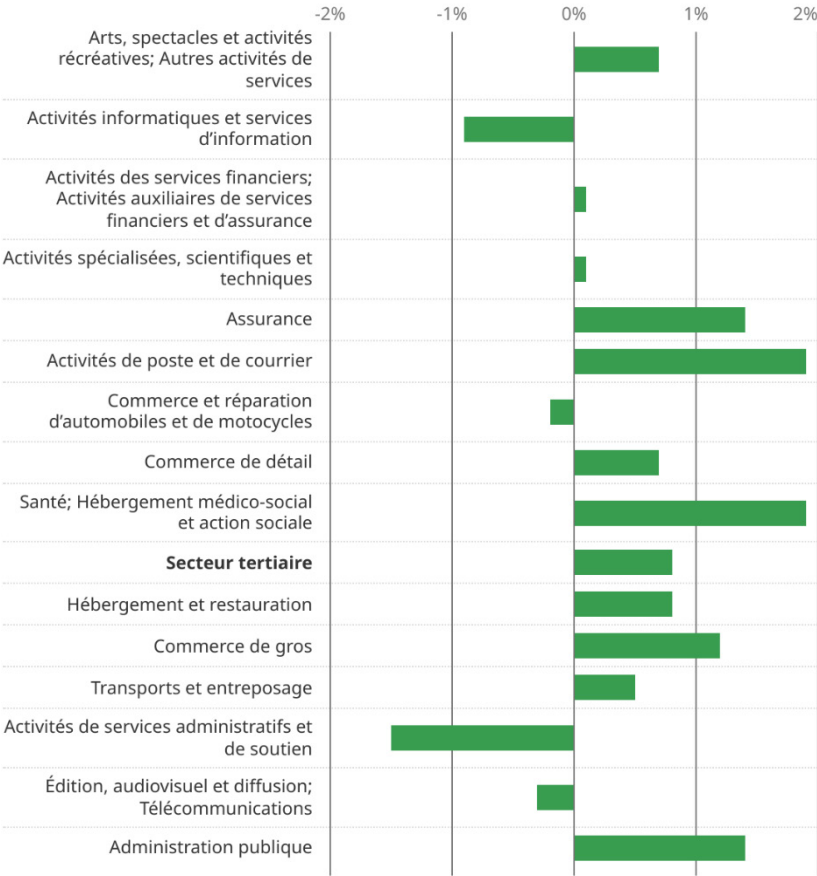
Évolution des salaires réels en 2024 par branche économique; en % par rapport à 2023 – Secteur secondaire



État des données: 22.04.2025
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01.02
© OFS 2025

Évolution des salaires réels en 2024 par branche
économique; en % par rapport à 2023 – Secteur tertiaire



État des données: 22.04.2025
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01.03
© OFS 2025